

REFORME TERRITORIALE

STRESS, SOUFFRANCE AU TRAVAIL, DEMOTIVATION

LES CADRES EN PREMIERE LIGNE !

La fédération Force Ouvrière des personnels des services publics et des services de santé a procédé depuis plusieurs mois à l'analyse des conséquences des lois RCT, MAPTAM, et du projet de loi NOTRe.

A plusieurs reprises, lors des colloques organisés dans les futures métropoles, notre organisation a attiré l'attention sur les conséquences des réorganisations, fusions, mutualisations...

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater la justesse de ces analyses.

Les conséquences de la réforme territoriale sur les personnels seront sans précédent, il s'agit, comme nous l'avons déjà écrit, d'un véritable plan social territorial. Les victimes de ces réorganisations seront nombreuses parmi les personnels et plus particulièrement l'encadrement.

Aujourd'hui, nous constatons que nos collègues cadres sont en première ligne, à la fois car leurs missions les obligent à organiser les mutualisations mais également parce qu'ils seront les premiers à en subir les effets. Il n'est pas nécessaire de se livrer à des calculs complexes pour comprendre que, nécessairement, le regroupement de plusieurs services au sein de services communs va réduire le nombre d'agents chargés d'encadrer les équipes.

Déjà, certains collègues cadres ne retrouvent plus leur place dans les projets d'organigrammes. D'autres qui avaient auparavant la responsabilité entière d'un service se voient déclassés !

Au-delà du fond, la forme employée est condamnable : très peu d'informations diffusées, des concertations qui tournent au simulacre, les avis des encadrant peu ou pas pris en compte. Ceci, alors qu'ils sont les mieux à même d'évaluer l'impact des réorganisations sur leur service.

Lors de l'examen du projet de loi MAPTAM au Conseil Supérieur de la FPT, FO avait demandé la mise en place de mesures compensatoires pour tenter de pallier aux effets des réorganisations, proposition rejetée par le représentant du gouvernement.

FO continuera à défendre les intérêts de tous les agents, quelle que soit leur catégorie !

Notre organisation, tant au plan national que local, prendra toutes les mesures pour que les cadres territoriaux ne soient pas les victimes collatérales ou directes de ce plan social territorial !

Fait à Paris, le 13 avril 2015

Le secrétariat fédéral